

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

DELIBERATION n°2026_50				<u>Séance du 27 mai 2026</u>
Nombre du Conseil municipal				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 27 mai, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	19	23	

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mai 2026 en portage boîtes aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CHABANNE Cendrine ; CHEMIN Estelle ; COLLU Cyrine ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUITTON William ; GUYOT Sylvain ; LEGRAND Sophie ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VASSEUR Jeanne

Absents excusés : AUMONT Caroline (a donné pouvoir à LEGRAND Sophie) ; CABANE Claire (a donné pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; CATTET Georges (a donné pouvoir à CHABANNE Cendrine) ; COSTA Andrea (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno)

Absents :

Secrétaire de Séance : William GUITTON

Début de séance : 20h30

Délibération n°2026_50 : Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de subvention au titre du programme LEADER porté par le GAL AURA Entre Lacs et Montagnes / PNR de Chartreuse

RAPPORT DE PRESENTATION

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre d'un programme européen appelé LEADER. Ce programme finance des projets de développement rural. Concrètement, il s'agit de créer des panneaux informatifs qui retracent l'histoire du village et de les intégrer dans un circuit patrimoine accessible à tous les habitants et aux visiteurs.

LEADER est un programme de l'Union européenne qui soutient financièrement des projets portés par des collectivités et des associations en milieu rural. Il est géré localement par un Groupe d'Action Locale (GAL), c'est-à-dire une structure regroupant des élus, des acteurs économiques et des associations d'un territoire donné.

Sur notre territoire, ce GAL s'appelle « AURA Entre Lacs et Montagnes » et est piloté par le Parc naturel régional de Chartreuse. Sa stratégie : « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient ».

Le Touvet possède un patrimoine historique riche, encore insuffisamment mis en valeur. La Commission Patrimoine qui assure le suivi interne de ce sujet, a identifié l'opportunité de créer un circuit de découverte du village, jalonné de panneaux informatifs historiques.

Ce projet répond à plusieurs objectifs concrets pour la vie du village :

- Permettre à tous les habitants, anciens comme nouveaux arrivants, de mieux connaître l'histoire locale.
- Créer un outil de lien intergénérationnel : les enfants, les familles, les personnes âgées partagent un même parcours de découverte.
- Valoriser l'identité du village et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.
- Offrir un complément d'attractivité pour les visiteurs de passage.
- Soutenir la vitalité culturelle et patrimoniale de notre commune rurale.

Le programme LEADER peut financer une part significative du coût du projet. Le plan de financement prévisionnel sera arrêté lors du dépôt du dossier.

En votant cette délibération le conseil municipal autorise simplement la Maire à déposer le dossier.

La dépense ne sera engagée que si la subvention est accordée et après un vote ultérieur du Conseil municipal sur le budget global correspondant.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le programme européen LEADER porté par le GAL AURA Entre Lacs et Montagnes ;

Vu la stratégie de développement local du GAL AURA Entre Lacs et Montagnes, portée par le Parc naturel régional de Chartreuse, dont l'ambition est « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient »

Vu l'appel à projets intitulé « Développer une offre touristique accessible à tous et respectueuse du territoire », permettant un dépôt de dossier jusqu'à la fin de l'année 2026 ;

CONSIDERANT que cet appel à projets vise notamment à :

- faciliter l'accès aux activités et offres culturelles pour les habitants du territoire rural ;
- accompagner la vitalité du territoire en termes d'animations ;
- renforcer les liens sociaux et intergénérationnels ;
- soutenir les démarches innovantes et expérimentales ;
- valoriser le patrimoine rural matériel et immatériel ;

CONSIDERANT que la Commune du Touvet, dans le cadre du renouveau de la mandature 2026-2032, souhaite engager une politique patrimoniale active, accessible à l'ensemble des habitants, visant à renforcer l'appropriation du territoire et à valoriser son histoire ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de valoriser son patrimoine local à travers la réalisation d'un ensemble de panneaux historiques et patrimoniaux intégrés dans un circuit de découverte du village destiné aux habitants, visiteurs et publics scolaires ;

CONSIDERANT que ce projet participe à la transmission de la mémoire locale, au renforcement du lien social et à l'attractivité culturelle du territoire ;

CONSIDERANT que le projet serait porté et animé par la Commission Patrimoine de la commune ;

CONSIDERANT que ce projet est susceptible de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du programme LEADER ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le projet communal de création de panneaux informatifs historiques intégrés à un circuit patrimoine communal.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets LEADER intitulé « Développer une offre touristique accessible à tous et respectueuse du territoire » porté par le GAL AURA Entre Lacs et Montagnes et le Parc naturel régional de Chartreuse.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, pièce administrative ou financière afférent à cette demande de subvention.

Article 4 :

De préciser que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget communal, sous réserve de l'obtention des financements sollicités.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 28 mai 2026
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 29 mai 2026



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 038-213805112-20260527-DEL_2026_50-DE